



HABITER EN VILLE
Accès au logement
L'offre s'agrandit
p.2

VIVRE NOËL
La Bastide enchantée
Un programme féérique
p.6

UN ÉQUIPEMENT ATTENDU
Rénovation du skate-park
C'est parti !
p.5

PROPRETÉ-CITOYENNETÉ-SOLIDARITÉ P.10-11

LE BON GESTE AU BON ENDROIT !



LOGEMENT : L'

BIEN VIVRE Favoriser l'accès au logement pour tous, seniors, jeunes
qu'il s'agisse de construction, de réhabilitation ou de rénovation.
Ils structurent l'avenir de la ville et favorisent l'insertion sociale.

» HABITAT SOCIAL

DOMOFRANCE INVESTIT 7,2 M€



En contrebas de la route de Fumel, côté Lot, le promoteur immobilier Garona Atlantique construit à Villeneuve-sur-Lot une nouvelle résidence pour le compte du bailleur social Domofrance : le Clos des Hulottes.

Là, sur 1,7 hectare de terrain plat, quarante logements individuels sont en train de sortir de terre, en trois tranches. Il s'agit de maisons de type T3 et T4 « prêtes à vivre », avec jardin et garage ou parking. La première tranche doit être livrée en 2025, la dernière courant 2026.

L'investissement total pour ce programme est de 7,2 millions d'euros. Domofrance, est déjà propriétaire d'un parc de 780 logements sociaux sur la seule commune de Villeneuve-sur-Lot.

» HABITAT JEUNES

DU SANG NEUF EN CENTRE-VILLE



Ne lappelez plus Foyer des jeunes travailleurs. La nouvelle dénomination est « Habitat Jeunes », du nom de l'association qui le gère. Et les travaux touchent à leur fin. Entre les rues Lakanal et Parmentier, deux immeubles acquis par la mairie, confiés à Habitatalys, office public de l'habitat de Lot-et-Garonne, se sont transformés en 14 logements, studios et T2, pour les 18-30 ans : apprentis, étudiants ou jeunes actifs.

Au-delà d'un toit, les résidents bénéficieront d'un accompagnement socio-professionnel. Les loyers, incluant charges, wifi et buanderie, resteront sous la barre des 550 € hors APL.

Ce projet municipal de 1,5 million d'euros, soutenu par l'État et de nombreux partenaires, poursuit trois objectifs : réhabiliter une friche commerciale, redonner vie au centre-ville et faciliter l'accès au logement pour l'emploi des jeunes. Les premiers résidents y poseront leurs valises en janvier 2026.

» OPAH

BON POUR LA VILLE
ET L'EMPLOI



En 2021, la Ville relançait une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU), la troisième du nom, en cœur de ville. Objectifs : soutenir et accompagner la réhabilitation, en cinq ans, de 85 logements en majorité loués ou vides, mais aussi habités par leurs propriétaires.

Aujourd'hui, le bilan est plus que positif : 2,7 millions de travaux ont été engagés sur 54 logements, essentiellement pour des rénovations globales d'immeubles vacants. Cela a permis de dégager 1,2 million de subventions publiques de l'Agence nationale de l'habitat, de la Ville et du Grand Villeneuvois. Autre volet : l'adaptation des logements à la perte d'autonomie avec des aides de 70 % en moyenne et les travaux d'économies d'énergie ont représenté 68 dossiers aidés. Et ce n'est pas fini : l'OPAH se poursuit jusqu'en juin 2026.

Autre bonne nouvelle : 98 % des travaux ont été réalisés par des artisans locaux.

OFFRE S'AGRANDIT

es, familles est une priorité de la municipalité. Qu'ils soient publics ou privés, tout, tous les projets répondent à des besoins concrets des habitants. C'est l'économie locale. Aperçu des opérations en cours.

► REQUALIFICATION URBAINE CIEUTAT POURSUIT SA MUE

Le n°37 de la rue Arnaud-Daubasse n'est plus. Cet immeuble à l'habitat insalubre qui abritait une laverie désaffectée en rez-de-chaussée a été démantelé, poutre après poutre. Tout un symbole de renouveau pour le quartier des Cieutat et qui marque une nouvelle étape de la requalification du secteur. Car sur le terrain libéré, face à l'espace lui-même dégagé du 32 de la rue du Général-Gouget, c'est un beau jardin urbain qui verra le jour, avec 30 essences plantées, des bancs, de l'éclairage et des caméras de vidéo-protection. Pensé pour et avec les habitants, il offrira un cadre de vie apaisé et plus vert, tout en préservant certaines traces du passé à la demande des Bâtiments de France.

Le projet global (3,6 millions d'euros ; financé à 80 %) prévoit aussi la construction de trois maisons de ville, 14 logements sociaux de qualité d'ici 2027 et d'un deuxième jardin urbain. Co-porté par l'Agglomération du Grand Villeneuvois et la Ville, il incarne le renouveau du quartier et une amélioration durable de la qualité de vie souhaitée pour toute la Bastide.



► RÉSIDENCES SENIORS UNE OFFRE COMPLÈTE



En quatre ans, la création de résidences services seniors s'est enchaînée dans la Bastide. La première, ouverte il y a bientôt deux ans, rue du Port de Gajac, a donné le « la » avec la création par le promoteur Icade de 91 logements le long du parc Saint-Cyr, gérés par Api Seniors.

La deuxième, entre l'avenue du Maréchal-Leclerc et la route d'Agen, a ouvert ses portes cet été. Conçue pour les plus de 60 ans autonomes ou semi-autonomes, elle compte 78 logements T1, T2 et T3 proposés à la location ou à la vente. Une formule de séjour temporaire, de quelques jours à plusieurs mois, est aussi possible. De nombreux services, dont la restauration et des activités, y sont proposés. Des recrutements de personnel sont d'ailleurs en cours.

La troisième devrait, quant à elle, ouvrir en avril 2026. Conçue et construite par Aegide et Nexit, elle sera exploitée par le géant du marché Domitys. 109 logements, du studio au T3 y sont construits sur une emprise de 7000 m², avenue du Général de Gaulle. Son ouverture générera une vingtaine d'emplois directs. Pour le maire, l'accueil de ces résidences services seniors illustre « l'engagement de la Ville envers ses aînés, tout en dynamisant l'économie locale et en donnant une seconde vie aux friches comme celle de la clinique du Parc. Chaque opération représente près de 11 millions d'euros d'investissement, ce n'est pas rien. »

RÉNOVATION : GARE AUX FRAUDES

Le Grand Villeneuvois et l'Anah lancent une campagne de prévention contre les arnaques à la rénovation énergétique. Ces fraudes ont même conduit à l'arrêt des aides de l'Anah au printemps dernier. Bien que le dispositif reprenne, la vigilance reste de mise. Pour des conseils fiables et gratuits, les Villeneuvois peuvent se rendre à l'espace conseil France Rénov' à la Maison de l'habitat, aux Haras. Il simplifie les démarches et offre des conseils personnalisés pour réduire la consommation d'énergie, adapter son logement et lutter contre l'habitat indigne. Contact : 05 53 49 76 47. www.grand-villenevois.fr, rubrique habitat.



» POLICE MUNICIPALE

POUR UN MEILLEUR ACCUEIL DU PUBLIC



© RLC Cazideroque

Les travaux des futurs locaux de la Police municipale ont débuté en centre-ville, dans l'ancien centre de tri de La Poste. Mi-septembre, les premiers aménagements ont concerné les locaux intérieurs du futur siège de la Police municipale, place Gaston-Bourgeois, jouxtant le bâtiment de La Poste.

Avec 900 m² de surface totale, parking compris, ce nouvel espace offrira des locaux modernes et fonctionnels, adaptés à un accueil professionnel de qualité du public,

mais également aux besoins des agents, dont vingt policiers municipaux. En outre, un vaste sous-sol permettra de stationner sur place les différents véhicules de patrouille et d'intervention, renforçant ainsi la réactivité des équipes. De jour comme de nuit, la Ville de Villeneuve-sur-Lot s'est en effet dotée d'une organisation optimale pour garantir au mieux et de manière continue un service opérationnel en termes de prévention et de sécurité de proximité.

« Cet équipement vise à garantir à l'équipe de la police municipale des conditions de travail à la hauteur de ses missions et de son dévouement quotidien », explique le maire Gérard Régnier. « Il ne manquait que lui pour parfaire le service public local en faveur du maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques dans notre ville ».

La livraison de cet équipement, idéalement situé, est prévue dans le courant du premier semestre 2026.

» ASSAINISSEMENT

VERS UN LOT PLUS PROPRE

Cami de Pastourel, rue de Pontous, rue Max-Dormoy... À Villeneuve-sur-Lot, les travaux d'assainissement s'enchaînent. Derrière les engins et les tranchées, un projet d'envergure se dessine : limiter les pollutions pour rendre nos rivières plus propres. Il faut savoir que certains secteurs de la ville sont encore desservis par des réseaux incomplets, où eaux pluviales et eaux usées se mélangent. Résultat : des rejets sales dans nos cours d'eau, comme la Baladasse, le Rooy ou le Saint-Germain, qui finissent immanquablement leur course dans le Lot.

Pour tourner enfin cette page et se mettre en conformité avec la loi et le code de la santé publique, l'Agglomération investit massivement dans la création de réseaux séparatifs, l'installation de postes de refoulement, la mise aux normes des équipements et des sites... Des projets supportés à 70 % par le Grand Villeneuvois et à 30 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Au-delà des chiffres, l'objectif est clair : protéger durablement nos milieux aquatiques. Et, à terme, offrir aux habitants un rêve longtemps caressé : voir un Lot propre et à nouveau ouvert à la baignade.



Réunion de chantier, rue de Pontous

» CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE

UN MODÈLE INNOVANT DE FORMATION SPORTIVE

Le Centre aquatique de Malbentre s'impose aujourd'hui comme un acteur majeur de la formation dans les métiers de la natation. En plus de ses missions d'accueil du public, l'équipement devient un véritable pôle de formation reconnu à l'échelle départementale.

Grâce à l'engagement de son équipe et au partenariat noué avec le Comité Olympique Départemental (CDOS 47) et la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS), Malbentre est désormais le seul site de Lot-et-Garonne à proposer une formation complète de maître-nageur sauveteur (BPJEPS AAN).

Après une première session en 2024 accueillant six élèves, les effectifs ont doublé cette année : douze stagiaires, titulaires du BNSSA, suivent cette formation exigeante, ouverte à des profils variés, du jeune bachelier au professionnel en reconversion.

Le financement de cette année de formation se fait via un dispositif mixte : certaines prises en charge sont assurées par les organismes de formation, d'autres par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà du BPJEPS, le centre poursuit son engagement avec d'autres formations telles que celles de surveillant de baignade ou de perfectionnement post-BPJEPS.

En favorisant la qualification locale, la mutualisation des ressources et l'insertion professionnelle, Malbentre illustre un modèle public exemplaire : un lieu où sport, emploi et formation se conjuguent au service du territoire villeneuvois et de ses habitants.



Les élus locaux (Région et Communauté d'agglomération) sont venus féliciter les futurs professionnels au centre aquatique.

» SKATE-PARK DES FONTANELLES

LES TRAVAUX ONT DÉBUTÉ !

Les travaux du futur skate-park des Fontanelles ont officiellement démarré avec la démolition de l'ancienne dalle. Dans les prochaines semaines, les maçons entameront la mise en place de l'ossature métallique, première étape visible d'un chantier attendu par de nombreux jeunes Villeneuvois. Le projet du skate-park des Fontanelles a été construit de manière concertée, en associant les usagers, les associations locales de glisse, les services municipaux et les établissements scolaires. Il répond à un besoin clairement exprimé de disposer d'un espace moderne, sécurisé et accessible, dédié aux pratiques libres telles que le skate, la trottinette, le BMX ou le roller.

Implanté au cœur du quartier des Fontanelles, à proximité des écoles, du collège, de la Maison des jeunes et du parc public, ce nouvel espace favorisera la rencontre entre générations et la convivialité autour des sports de glisse.

Le skate-park représente un investissement de près de 630 000 €, financé à parts égales par la Ville et ses partenaires institutionnels (État, Agglomération, Fédération Française de Roller et Skateboard). La livraison de l'équipement est prévue durant le premier trimestre 2026.

Avec ce chantier, Villeneuve-sur-Lot poursuit son ambition de devenir une ville sportive et inclusive, où chaque habitant peut pratiquer une activité physique en toute liberté, au plus près de chez lui.





La Bastide

Du 6 décembre au 4 janvier, le cœur de Bastide se transforme en un véritable et animations pour petits et grands rythmeront les fêtes de fin d'année. Entre un mois d'émotions, de rires et de partage au centre-ville.

Les incontournables

* Le marché de Noël !

- **Du 6 au 28 décembre, parking Palissy chalets des créateurs**
- **Du 6 décembre au 4 janvier, place Lafayette, chalets gourmands**



Plongez dans l'ambiance chaleureuse des fêtes grâce au marché de Noël, véritable rendez-vous de la saison. Chalets en bois, lumières étincelantes et décorations enchantées vous inviteront à une balade empreinte de magie.

À la recherche d'un cadeau unique ou d'un simple moment de flânerie ? Artisans et créateurs vous accueilleront parking Palissy ! Douceurs sucrées et salées, bijoux, maroquinerie, bougies, accessoires, décorations et bien d'autres merveilles.

Et pour les petites fâmes, direction la place Lafayette, où les odeurs gourmandes de gaufres, crêpes, bretzels et chocolats chauds raviront petits et grands.



* La patinoire, sur glace !

Du 6 décembre au 4 janvier, place Lafayette

Pour des souvenirs givrés, une patinoire de plus de 215 m² vous attend autour de la fontaine de la place Lafayette. Grâce à son plafond transparent, glissez à l'abri des intempéries ! Les plus petits disposeront de patinettes doubles lames et de petits traîneaux adaptés.

Deux nocturnes viendront enflammer la glace les samedis 20 et 27 déc., de 19h30 à 21h : vous deviendrez les DJ de ces soirées, en choisissant les musiques diffusées en direct via un QR code !

Tarifs :

- pour les - de 10 ans : 3 € les 30 min,
- pour les 10 ans et + : 5 € les 30 min,
- pour les nocturnes : 7 € les 30 min et 10 € l'heure.



* La petite Bastide enchantée

Parking Libération

Un carrousel – tarif : 2 €.

Atelier maquillage : du 6 au 21 déc. les mercredis, samedis et dimanches, puis tous les jours du 22 déc. au 4 janvier, de 14h30 à 17h30 - gratuit

Mais aussi : manège, maison du Père Noël, traîneau, rênes lumineux et boîte aux lettres !

Place Lafayette

Ateliers création de couronnes de fleurs : mercredi 10 déc. de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 et mercredi 17 déc. : de 14h30 à 16h30 – ateliers gratuits proposés par Aurélia Fleurs, réservations obligatoires au 05 53 41 53 79 – places limitées.

Parvis Sainte-Catherine

Manège : le p'tit train du Père Noël – tarif : 2 €.

Balade enchantée : de nombreux automates à découvrir.

Balade à poney : les 20, 21, 27 et 28 déc. de 14h30 à 17h30 gratuit.



enchantée

décor féérique : illuminations, marché de Noël, patinoire, manèges
émerveillement et convivialité, la Bastide enchantée vous promet
Laissez-vous emporter par la magie !



Les temps forts

La grande féerie du cirque de Noël

Du 28 novembre au 14 décembre - Parc des expositions

Pour sa 3^e édition, le spectacle promet d'être encore une fois grandiose ! *Informations et réservations : www.feerieducirquedenoeil.fr*



Grande parade de Noël

Samedi 6 décembre à 18h **Gratuit**

Circuit : place d'Aquitaine, rue d'Agen, rue de Pujols, pont des Cieutat, rue des Cieutat, rue de Casseneuil, rue de Paris, parking de la Libération.

Avec l'elfe postier de Noël, une chanteuse Disney, les Toys, la calèche du Père Noël et bien d'autres compagnies !



Spectacle pyrosymphonique

Samedi 20 décembre à 19h - Parc Saint Cyr

Feu d'artifice tiré sur les plus belles musiques de Noël et de Disney. (Durée : 20 min - gratuit)

Gratuit



Des parkings gratuits et un centre-ville animé !

Places de parking en centre-ville = 100 % gratuit !

Pendant toute la période de la Bastide enchantée (du 6 décembre au 4 janvier), les places de parking disponibles en centre-ville sont gratuites !

GRATUIT

Des bus gratuits 7j/7 pour rejoindre le centre-ville

GRATUIT

La gare de Noël : 1500 places gratuites à votre disposition au Parc des Expositions
• Du lundi au samedi, la ligne 1 vous permet de rejoindre gratuitement le centre-ville
• Le dimanche (du 7 au 28 décembre), la navette gratuite du Père Noël prend le relais de 13h30 à 19h avec un passage toutes les 20 minutes (arrêt : Libération).

La hotte du Père Noël !

Les commerçants vous offrent Noël

Organisée par la Fédération des Commerçants du Grand Villeneuvois.

Du 1^{er} décembre au 4 janvier

Pour tout achat dans les commerces participants du centre-ville, des cartes à gratter vous seront distribuées. Tentez de gagner : une croisière dans les Caraïbes, une parure bijoux or jaune et pierres fines, un iPhone, une télévision et de nombreux autres lots.

Toutes les infos sont à retrouver sur les réseaux sociaux de l'UCAV.



ET AUSSI...

De nouvelles illuminations qui brilleront de mille feux ! Mascottes, fanfares, batucada, déambulations de la Mère et du Père Noël, grand sapin de 8 mètres... et toujours plus de féerie !



AGENDA

NOVEMBRE

25 novembre

Antoine Duléry lit entre les lignes

Théâtre Georges-Leygues à 20h

27 et 28 novembre

Les Frottements du cœur

Théâtre Georges-Leygues à 20h

29 novembre

«Des rêves de Noël à créer»

Des ateliers de création de décoration de Noël et de réalisation d'une fresque sur la vitrine de l'Atelier des habitants

L'Atelier, 25 rue de Paris de 9h30 à 12h30

DÉCEMBRE

2 décembre

Bonnes

Une plongée dans les coulisses d'un institut de beauté, la veille d'un concours, où tout est permis... pour plaire. Un spectacle burlesque et percutant, avec la beauté pour arène. Théâtre Georges-Leygues à 20h

6 décembre

Téléthon

Sur le marché le matin, vente d'une croustade géante, cadeau des pâtissiers villeneuvois. Nombreuses animations. Complexe sportif de la Myre-Mory de 14h à 18h

5 et 11 décembre

Marie Sigal - concert Voix du Sud

Centre culturel à 20h

6 décembre

«Sophsophro-contes»

A la bibliothèque municipale à 14h30

6 et 13 décembre

« Des rêves de Noël à créer » (ateliers participatifs de décoration)

L'Atelier, 25 rue de Paris de 9h30 à 12h30

6 décembre

Spectacle de Noël du conservatoire

Théâtre Georges-Leygues à 15h30

6 décembre au 4 janvier

La Bastide enchantée

Illuminations, marché de Noël, patinoire, manèges et animations pour tous Centre-ville (cf programme complet p. 6 et 7)

12 décembre

Le Petit Prince

D'après l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry Théâtre Georges Leygues à 20h

15 décembre

Séance du conseil municipal

Hôtel de Ville à 18h

18 décembre

Du charbon dans les veines

5 Molières

Une pépite d'émotion au cœur du bassin minier des années 1950. Théâtre Georges-Leygues à 20h

20 décembre

Tinka et Mika

Spectacle jeune public sur le rapport au rêve chez l'enfant.

Théâtre Roger-Louret à 11h et 16h30

20 décembre

Spectacle pyrosymphonique

Parc Saint-Cyr à 19h

JANVIER

6 janvier

Aladin

Spectacle musical Jeune public

Théâtre Georges-Leygues à 18h30

9 janvier

Lettres d'excuses

Seul en scène, Patrick Chesnais se livre dans un florilège d'aveux intimes.

Théâtre Georges-Leygues à 20h

10 janvier

Vœux à la population

Spectacle magique à découvrir

Théâtre Georges-Leygues à 15h30

15 et 16 janvier

Fables

Spectacle jeune public

Théâtre Roger-Louret à 20h

19 et 20 janvier

Castelmore

Spectacle jeune public inspiré par

Les trois mousquetaires d'Alexandre Dumas, où l'esthétique des mangas des années 1980 et l'art du théâtre de marionnettes se mélangent.

Théâtre Roger-Louret à 18h30

22 janvier

Il a la Côte Devos

Comédie en hommage à Raymond

Devos, le maître absolu de l'absurde.

Théâtre Georges-Leygues à 20h

23 janvier

Nuit de la lecture « Balade en Bib »

(dès 4 ans)

Bibliothèque municipale à 18h30

25 janvier

Concert du Nouvel An

Avec l'Union musicale bergeracoise invitée par l'Orchestre municipal d'harmonie Vents d'Olt

Théâtre Georges-Leygues à 15h

Avant le 31 décembre

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales pour participer aux prochains scrutins

Tout électeur ayant changé d'adresse dans la commune doit signaler son changement d'adresse. Pour effectuer cette formalité obligatoire qui n'est pas automatique, rendez-vous au service Elections-recensement de la Ville avec un justificatif de domicile de moins de trois mois et une pièce d'identité, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

RESTONS CONNECTÉS

Avec 5 numéros par an, "VILLENEUVE-SUR-LOT" est complété par des supports digitaux de la Ville, proposant de prolonger la lecture par des vidéos, des interviews radio et, bien entendu, la panoplie des réseaux sociaux.

Rejoignez-nous sur :

-  www.ville-villeneuve-sur-lot.fr
-  mairie.villeneuvesurlot
-  @villeneuveslot
-  villeneuvesurlot
-  Ville de Villeneuve-sur-Lot



Ne manquez aucun événement

Téléchargez "Villeneuve-sur-Lot - L'Appli" pour accéder à l'agenda. Retrouvez facilement toutes les manifestations culturelles, sportives et festives.

+ NOTRE ACTU SUR RADIO 4

Du lundi au vendredi :

7h15 - 13h15 - 20h15

Le samedi : 7h15 - 13h15 - 18h15

VILLENEUVE-SUR-LOT est un bimestriel édité par la mairie de Villeneuve-sur-Lot.

- *Directeur de publication :* Gérard Régnier
- *Réalisation :* Direction de la communication, 05 53 41 53 37
- *Impression :* Pub Echo, 05 53 70 95 95
- *Tirage :* 14 000 exemplaires
- *Distribution :* La Poste
- *ISSN :* 2739-2724

Notre imprimeur est labellisé Imprim'Vert.



IMPRIM'VERT®

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ**Notre espace public ! Une valeur commune !**

À l'heure du passage à la redevance incitative pour réduire nos déchets, les commentaires et les critiques vont bon train. Mais parallèlement, les signes positifs se concrétisent.

Conséquences de la mise sous haute surveillance des actes d'incivilité, de l'important dispositif de sensibilisation et de prévention mis en place sur le terrain, les comportements citoyens évoluent, les pratiques aussi ! Les moyens pour expliquer, accompagner, communiquer portent leurs fruits. Et le principe du « zéro déchets sur l'espace public » se traduit par une « tolérance zéro » pour condamner les incivilités.

La municipalité agit ! Les habitants aussi et nous tenons à saluer l'effort collectif engagé par tous pour que Villeneuve soit encore plus belle et plus propre. Poursuivons nos efforts en ce sens ! A l'image des nouvelles Allées Georges Leygues, offrons à notre ville un écrin digne d'elle. Circulation apaisée, environnement respecté, aménagement végétalisé, éclairage soigné, ville tranquillisée, nous sommes fiers du résultat et nous entendons bien continuer à améliorer avec vous l'espace public de notre bastide, notre bien commun partagé !

Nouveau cap pour Villeneuve

EXPRESSION DES GROUPES DE L'OPPOSITION**Villeneuve a besoin de clarté : redevance incitative et transparence démocratique**

La redevance incitative suscite l'incompréhension : la moitié des foyers attend toujours badge ou bac pucé, tandis que les dépôts sauvages prolifèrent. Les Villeneuvois, déjà touchés par la hausse des impôts locaux, ignorent le montant de cette redevance, nourrissant des inquiétudes justifiées. Ces dysfonctionnements révèlent un manque criant de préparation et d'échanges avec les habitants.

Cette opacité concerne aussi la gouvernance. Guillaume Lepers, député depuis 2024, pèse lourdement sur les affaires municipales, créant une confusion préjudiciable. La page Facebook de la mairie, financée par l'argent public, le met en avant bien plus que le maire, comme s'il en était le vrai leader. Une question s'impose : qui dirige Villeneuve ? Qui assume les décisions ?

À l'approche des municipales, cette ambiguïté n'est plus acceptable. Les citoyens méritent de savoir si Guillaume Lepers sera candidat. S'il l'est, qu'il le dise clairement ; sinon, qu'il laisse la place à une équipe entièrement dédiée à la ville.

Villeneuve en commun

Gérer une ville, c'est faire des choix. Quand les finances se tendent, le bon sens devrait primer. Mais à la place, la municipalité choisit les emprunts pharaoniques et les dépenses inconsidérées. C'est faire payer aux habitants le prix d'une gestion hasardeuse. 200 000 € pour deux concerts, une hausse de la taxe foncière de 1,7 %, une Taxe d'ordures ménagères de 9,87 % avant même la redevance incitative, est-ce vraiment une priorité ? Pendant ce temps, les dépôts sauvages se multiplient, la propreté se dégrade et les rats prolifèrent. C'est une réalité quotidienne des habitants.

L'argent public n'est pas un chéquier sans limite. Ce n'est pas aux habitants de payer les choix coûteux de la municipalité. Nous voulons une ville propre, bien gérée et respectueuse de ses citoyens où les priorités sont claires et les dépenses maîtrisées.

Parce qu'une gestion responsable ce n'est pas de faire plus, mais de faire mieux, pour tous.

Freddy Gueudin

Villeneuve C'Vous propose l'embauche de médecins salariés

A Villeneuve-sur-Lot la municipalité apprécie beaucoup le futile comme le prouve les plus d'un million d'euros dépensés chaque année en animations et concerts « gratuits » de l'été pour les touristes.

Mais quand il s'agit de répondre à un vrai besoin de notre population comme l'absence de médecins traitant pour plus de 25 % de nos concitoyens, l'action municipale se résume à : RIEN !

Pourtant il existe des solutions comme l'emploi de médecins salariés dans le cadre d'un centre de santé, en France il y a en 586 qui emploient 7750 professionnels médicaux dont la plupart sont des médecins généralistes et des dentistes. Le salariat offre stabilité et travail en équipe, permettant d'équilibrer vie professionnelle et familiale, c'est notamment pour cela qu'il attire une majorité des jeunes diplômés en médecine.

De plus ces centres sont une des solutions pour lutter contre les inégalités dont souffre notre territoire qui attire de moins en moins les libéraux.

Villeneuve C'Vous qui préfère l'utile s'engage à créer un centre de santé et à embaucher des médecins salariés si les électeurs nous accordent leur confiance aux prochaines élections municipales.

Ensemble pour Villeneuve

« Quand la ville oublie ceux qui la font vivre »

Ma précédente tribune n'a pas été publiée, transmise avec quelques heures de retard. Peu importe : je continuerai à défendre Villeneuve et ses habitants. Derrière les paillettes et les concerts, la réalité est préoccupante : commerces en difficulté, centre-ville déserté, routes et trottoirs dégradés, quartiers oubliés, sentiment d'insécurité, gestion des déchets désorganisée, et éclairage public parfois coupé la nuit pour « économiser ».

Lorsqu'un habitant exprime une inquiétude, il doit être entendu avec respect. Pourtant, sur la page Facebook de la mairie, un collaborateur du maire a répondu à une administrée : « Si vous n'êtes pas contente, rien ne vous retient : allez donc voir si l'herbe est plus verte ailleurs... et installez-vous-y. »

Cette réponse choque et questionne le respect des contribuables, qui paient un foncier élevé et attendent que l'argent public serve les habitants, pas à masquer les difficultés. Villeneuve doit retenir ses habitants, pas les pousser à partir. Le respect commence par les mots, mais se traduit surtout par des actes concrets et une gestion rigoureuse.

Estelle Henault-Blineau

Le groupe « Allez Villeneuve ! » n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro.

PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC L'AFFAIRE DE TOUS

Pour apprendre à mieux gérer les déchets et conserver une ville propre, le service Environnement du Grand Villeneuvois propose aux usagers divers services, gratuits pour la plupart. De leur côté, les services municipaux œuvrent au maintien de la propreté des rues, alternant opérations de prévention et de verbalisation. Quelques rappels utiles pour adopter les bons gestes et réflexes et éviter les amendes !

Composter les biodéchets

Trier ses biodéchets permet de réduire de 30 % le volume de sa poubelle noire. Deux solutions existent. Pour les ménages disposant d'un jardin, la CAGV propose des composteurs individuels au tarif préférentiel de 15 €, à venir chercher au Centre technique de l'Agglomération (sur rdv au 05 53 49 86 87 / 88). Pour les habitants du centre-ville, des points d'apport volontaire spécifiques permettent de déposer les biodéchets. Bénéficiez de ce service gratuit en contactant les animateurs de tri au 05 53 49 86 87 / 88. (Pour savoir que mettre au compost, voir page ci-contre)

trappe et déposez vos déchets (sac de 50 l. max.), refermez la trappe.

Vous n'avez pas de badge ? Contactez le service Redevance incitative de l'Agglomération au 05 53 49 22 52 (choix n°1). Un rendez-vous vous sera proposé pour récupérer votre badge au Centre technique de l'Agglomération, ZI La Barbière, à Villeneuve-sur-Lot.



Pour connaître tous les points de collecte des déchets du territoire (emballages, papier, verre, textile, biodéchets, ordures ménagères) scannez ce QR code

Broyer ses déchets verts à domicile

En complément de la collecte en porte-à-porte des déchets verts en ville, un service de broyage à domicile des branchages résultant des tailles de haies et d'élagages (15 cm de diamètre max.) est proposé en zones rurales. Le broyat obtenu peut être conservé par l'usager ou récupéré par la collectivité. Gratuit sur rendez-vous au 05 53 01 00 75.

Zéro tolérance pour les incivilités !

Les règles à connaître pour éviter les amendes :

- il est strictement interdit de déposer des déchets et des encombrants à côté des bornes de collecte. Les sites sont sous vidéoprotection et la Ville dispose de 25 agents assermentés pouvant verbaliser les contrevenants. Les dépôts sauvages sont punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € !

- pour les foyers bénéficiant du service de collecte des ordures ménagères en porte à porte, les sacs noirs doivent impérativement être mis dans un bac fermé.

Notez-le : les sacs au sol ne sont pas ramassés.

DÉJECTIONS CANINES : LA MAIRIE FAIT PLACE NETTE

Parcs, jardins, esplanade du musée de Gajac ou de l'église Sainte-Catherine, haras... aucun espace vert n'échappe aux déjections canines. Pourtant, la mairie agit : panonceaux dans les massifs, affiches, campagnes de prévention, des distributeurs de sacs gratuits réapprovisionnés chaque semaine, création de canisettes... rien n'y fait. Les pelouses restent impraticables, les parvis souillés, les agents municipaux excédés, les habitants indignés.

Laisser son chien salir l'espace public n'est ni anodin ni tolérable. Au-delà du manque de savoir-vivre, c'est une question de santé publique et d'image de la ville.

Face à l'incivisme persistant, la municipalité dit STOP. Dorénavant, tout propriétaire pris en flagrant délit encourt une **amende de 135 €**, dressée par des agents assermentés. Zéro civisme = zéro tolérance.



Déchets en Grand Villeneuvois : mode d'emploi



EMBALLAGES

Tous les emballages se trient



- + Plastiques des produits d'entretien, alimentaires et d'hygiène, briques alimentaires, petits cartons, petits aluminiums, boîtes, pots, barquettes et suremballages
- Verre, biodéchets, textile

VERRE



- + Bouteilles, pots et bocaux, bouteilles de parfum
- Vaisselle, ampoules, couvercles et bouchons métalliques (poubelle jaune), pots de fleurs, bouchons en liège et en plastique (déchetteries)

PAPIER

Tous les papiers se trient



- + Journaux, magazines, catalogues, feuilles de papier et courrier
- Cartons et cartonnettes, film plastique

TEXTILE



- + Vêtements usagés (propres, secs et emballés), chaussures (attachées par paire) et linge de maison
- Textiles humides et souillés

ORDURES MÉNAGÈRES



SACS DE 50L. MAX.

- + Bris de verre et de vaisselle, petits objets en plastique (stylo, petit jouet cassé), mégots, poussières, litières et sacs d'aspirateur, produits d'hygiène (couches, serviettes hygiéniques, cotons démaquillants, cotons-tiges)
- Et c'est tout !

BIODÉCHETS

déchets alimentaires et petits déchets de jardin



COMPOSTEURS INDIVIDUELS

(pour les personnes disposant d'un jardin)

- + Déchets de jardin (de petite taille), déchets de cuisine (épluchures de fruits et de légumes, marc de café et filtres, sachets de thé, coquilles d'œufs, restes de repas dont viande, poisson et produits laitiers), fleurs fanées, sciure et copeaux non traités, cendres de bois refroidies, essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier, papier journal
- Gravier, sable, cailloux, gravats, coquilles d'huîtres et de moules, huile de friture, litières, mégots, charbon de barbecue, papiers imprimés en couleurs

BORNES DE COLLECTE DES BIODÉCHETS

(pour les habitants des centres-villes et centres-bourgs)

- + Fruits et légumes, épluchures, restes de repas, coquillages, petit jardinage (sans pot), restes cuits de viande et de poisson, sacs kraft
- Litières, sacs en plastique, sachets de thé, dosettes de café, couches, papiers, verre, aluminium, plastiques, cendres

À noter : vous êtes un professionnel, une association ou une structure indépendante, le tri des biodéchets est une obligation, et des solutions adaptées existent. Contactez le service gestion et prévention des déchets de l'Agglomération pour être accompagné dans sa mise en place.



Dans quelle poubelle vont les boîtes d'œufs, le sopalin, le polystyrène... ? Devenez un pro du tri en téléchargeant l'appli Citéo !

